

Subvention exceptionnelle à l'Association Sésame Autisme Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association Sésame Autisme Franche-Comté s'efforce de promouvoir toute action permettant une meilleure reconnaissance des problèmes auxquels sont confrontées les familles des personnes atteintes d'autisme.

A ce titre, elle participe au financement du film «A part», que Mme Jill EMERY, Bisontine d'origine anglaise, a réalisé sur sa fille autiste Amanda, résidente d'un foyer géré par l'association.

L'Association Sésame Autisme Franche-Comté sollicite le soutien financier de la Ville de Besançon pour le montage et la diffusion de ce film destiné au grand public.

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 32 000 F (4 878, 37 €) à cette association.

La dépense sera imputée au chapitre 92.020.6574 CS 20500 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égale montant du compte de dépenses imprévues de fonctionnement.

«M. LE MAIRE : On parle beaucoup et à juste titre de l'autisme, cette terrible maladie. Une Bisontine d'origine anglaise Mme Jill EMERY, a réalisé un film et nous venons donc par cette subvention la soutenir, ce sera un film grand public.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je salue cette initiative mais au-delà de l'aspect ponctuel que ça représente, je voudrais me faire l'interprète de mes collègues pédo-psychiatres hospitaliers et institutionnels et m'adresser à vous en votre qualité de parlementaire et de Président du Conseil d'Administration du CHU pour soulever le manque important d'équipements en matière de prise en charge des adolescents autistes, je crois que c'est l'occasion de soulever cette question.

M. LE MAIRE : Je crois que vous avez raison. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour la prise en charge des enfants autistes et le travail que fait Mme EMERY dont la fille Amanda est touchée par cette terrible maladie va justement permettre de prendre plus en compte, de mieux connaître cette terrible maladie. Donc votre remarque concernant le manque de structures est totalement justifiée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.